

CERTIFICAT DE SUPERFICIE « LOI CARREZ »

Article 54 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article R156-1 du Code de la construction et de l'habitation
Article 46 et 47 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement	Adresse : 34 rue Borniol 06400 CANNES
Etage : 3ème	Propriété de :
Numéro de lot : 11	Mission effectuée le : 22/11/2023
Référence Cadastre : NC	Date de l'ordre de mission : 23/11/2023
Annexes :	N° Dossier :
Cave : 2	
Autres Lot : Palier (22)	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface Habitable « Loi Carrez » : 64,49 m²
(Soixante-quatre mètres carrés quarante-neuf)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable « Loi Carrez »	Surface non habitable
Palier (transformer en salle de bain)	3ème	5,370 m ²	0,000 m ²
Wc	3ème	1,310 m ²	0,790 m ²
Chambre n°1	3ème	9,780 m ²	8,780 m ²
Chambre n°2	3ème	6,420 m ²	9,130 m ²
Entrée	3ème	3,970 m ²	0,000 m ²
Séjour/Cuisine	3ème	37,640 m ²	14,180 m ²
Total		64,490 m²	32,880 m²

ANNEXES ET DEPENDANCES		
Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée
Cave	1er SS	8,360 m ²
Total		8,360 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Conseils Diag qu'à titre indicatif.

C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Conseils &
Diagnostics
Immobiliers

Date d'établissement du rapport :

Fait à NICE le 22/11/2023

Nom du responsable :

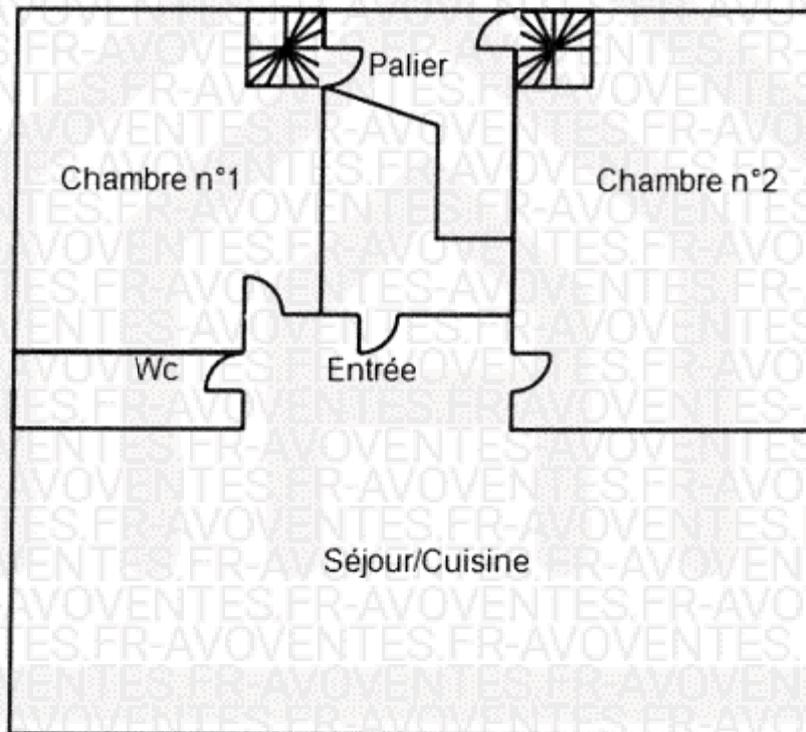
Nom du diagnostiqueur

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

DOCUMENTS ANNEXES

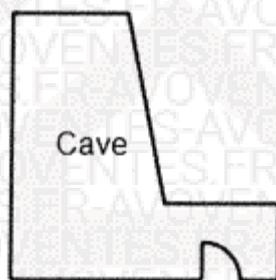
Croquis N°1

3ème



Croquis N°2

1er SS



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2306E39936580

établi le : 23/11/2023

valable jusqu'au : 22/11/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : 34 rue Borniol, 06400 CANNES / étage: 3ème - N° lot: 11

type de bien : Appartement

année de construction : 1920

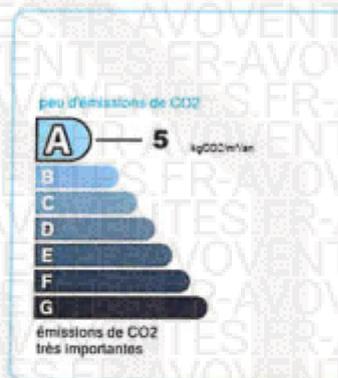
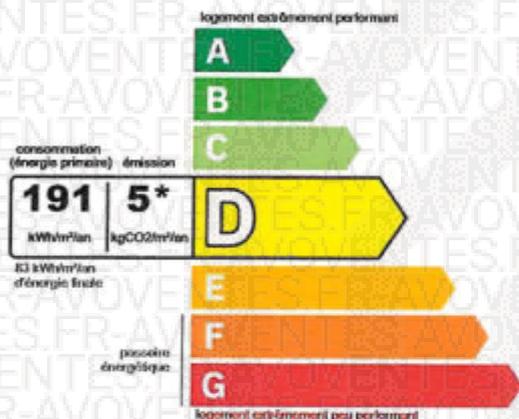
surface habitable : 64,49 m²

propriétaire

adresse

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 373 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1931 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **796 €** et **1 078 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

Conseils Diag

45 Boulevard François Grosso

06000 NICE

diagnostiqueur :

tel : 06.51.98.10.61

email : contact@conseils-diag.com

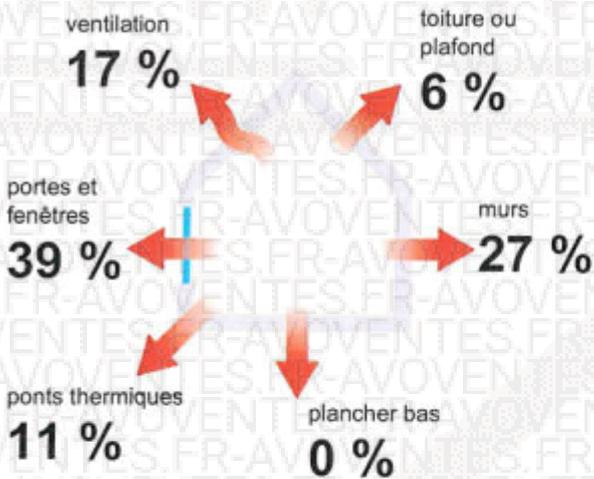
n° de certification : 17201182

organisme de certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Conseils & Diagnostic Immobiliers

A La réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de constitution ou de consultation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, de rectification ou supprimez tout ou partie de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contact » de l'Observatoire DPE (www.observatoire-dpe.edpsm.fr)

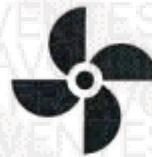
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du logement.**

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électrique	4127 (1794 éf)	Entre 267€ et 361€	34%
eau chaude sanitaire	électrique	5219 (2269 éf)	Entre 337€ et 457€	40%
refroidissement	électrique	2383 (1036 éf)	Entre 154€ et 208€	20%
éclairage	électrique	281 (122 éf)	Entre 18€ et 24€	3%
auxiliaires	électrique	318 (138 éf)	Entre 20€ et 28€	3%
énergie totale pour les usages recensés		12 330 kWh (5 361 kWh é.f.)	Entre 796€ et 1 078€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 106,52l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -32,5% sur votre facture **soit -102 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

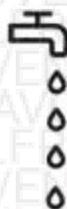


Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -70% sur votre facture **soit -127 € par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 106,52l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

44l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -19% sur votre facture **soit -74 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 1 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé Mur 2 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Ouest Inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture / plafond	Plafond 1 Bois sur solives bois donnant sur Extérieur, isolé	moyenne
 portes et fenêtres	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage horizontal (e = 10 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 20 mm) Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Pompe à chaleur Air/Air Electrique installation en 2013, individuel sur Air soufflé
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau horizontal Electrique installation en 2013, individuel, production par accumulation
 climatisation	Pac air / air installée en 2013
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Pompe à chaleur Air/Air : Air soufflé : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



1

Les travaux essentiels montant estimé : 656 à 2460 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 547 à 1460 €

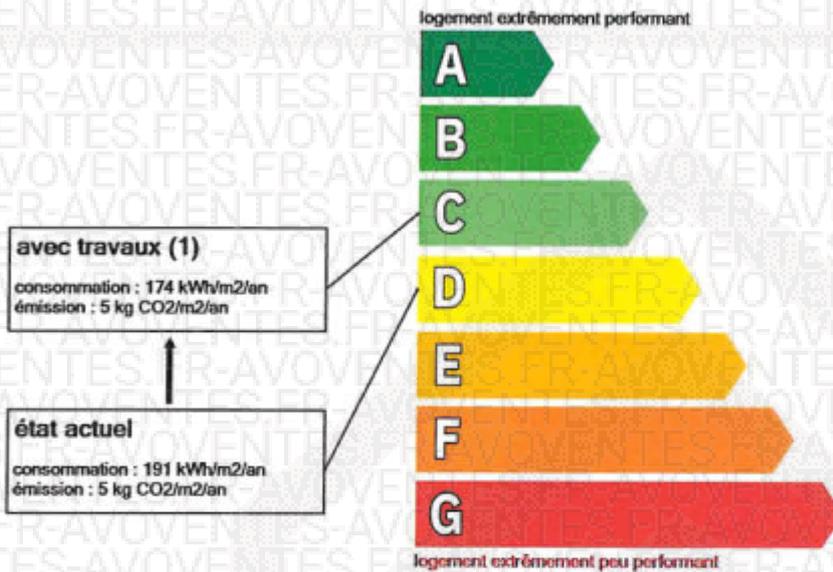
lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	$R = 10\text{m}^2\text{K/W}$

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux

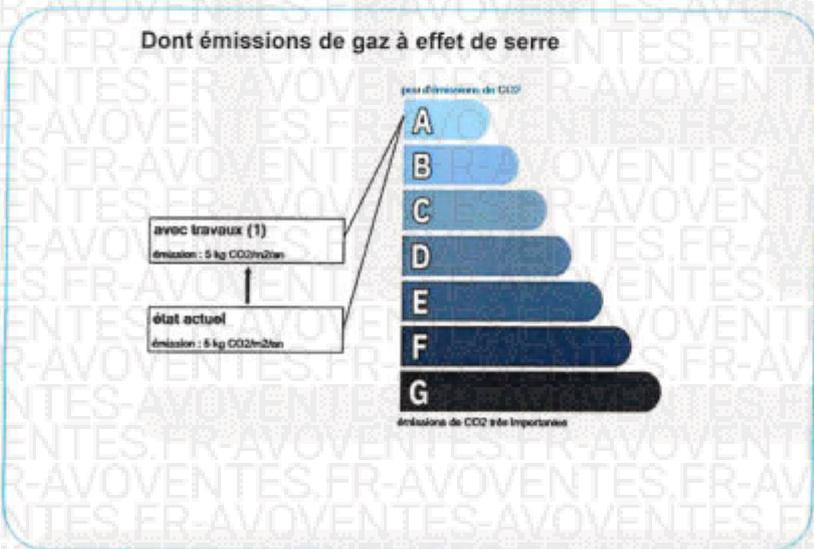


Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Référence du DPE : **2306E39936580**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **23/11/2023**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Certaines informations comme notamment la surface habitable de l'immeuble, le nombre de logements dans l'immeuble, le nombre de niveaux, la puissance nominale de la chaudière, la surface de l'immeuble, la puissance de la veilleuse, le nombre de niveaux associés à la chaudière, l'épaisseur de l'isolation, peuvent modifier le résultat du DPE, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

Ces informations devant être fournies par le propriétaire, celles-ci sont renseignées sur le diagnostic selon ses déclarations.

La responsabilité du diagnostiqueur ne saurait donc être engagée si celles-ci sont erronées ou imprécises.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		06 - Alpes Maritimes
Altitude	 donnée en ligne	33
Type de bien	 observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	 valeur estimée	1920
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	64,49
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,9

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	 observée ou mesurée	30,45 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface	 observée ou mesurée	30,45 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,7 m²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Mur 3		
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Non
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,7 m²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Mur 4		
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Non
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,7 m²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Mur 5		
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m²
Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Non
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m²K
Mur 6		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,7 m²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m ²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Non
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	36,49 m ²
Type	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bois sur solives bois
Plafond 1		
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2 W/m ² K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	64,49 m ²
Plancher 1		
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Local chauffé
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1		
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Fenêtre 2		
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	4 m ²
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	14 m ²
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 4	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	☺ observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	☺ observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	☺ observée ou mesurée	2 m ²
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Non
Porte 1	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	10,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	10,5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	10,5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	10,5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Porte 1 Mur 3	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Pompe à chaleur Air/Air	Type d'installation de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Air
	Surface chauffée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	64,49 m ²
	Année d'installation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2013
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	SCOP / COP	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,6
	Type émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Air soufflé
	Surface chauffée par émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	64,49 m ²
	Type de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de comptage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Chauffe-eau horizontal	Type générateur	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Année installation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	2013
Energie utilisée		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées configurées		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	200 L
Type de ballon		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Chauffe-eau horizontal
Surface habitable refroidie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	64,49 m ²
Pac air / air	Année installation équipement	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2013
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Electrique
	Type de ventilation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Ventilation	Année installation	<input type="checkbox"/> document fourni	1920
	Plusieurs façades exposées	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Appartement	Propriété c
Cat. du bâtiment :	Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	
Etage :	3ème	
Numéro de Lot :	11	
Référence Cadastre :	NC	
Date du Permis de Construire :	Non communiquée	
Adresse :	34 rue Borniol 06400 CANNES	
Annexes :		
Numéro de lot de Cave :	2	
Autre(s) Lot(s) :	Palier (22)	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	SCP NICOLAS E. - DELTEL G	Documents fournis :	Néant
Adresse :	Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES	Moyens mis à disposition :	Néant
Qualité :			

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport	Date d'émission du rapport :	22/11/2023
Le repérage a été réalisé le : 22/11/2023	Accompagnateur :	Aucun
Pa	Laboratoire d'Analyses :	EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT
N° de contrat de qualification : 1182	Adresse laboratoire :	BP 50047 20, rue du Kochersberg 67701 SAVERNE CEDEX
Date d'obtention : 17/01/2023	Numéro d'accréditation :	1-1751
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	GAN ASSURANCE
BUREAU VERITAS CERTIFICATION	Adresse assurance :	10 Rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX
60 avenue du Général de Gaulle	N° de contrat d'assurance :	181.245.406
92046 NANTERRE CEDEX	Date de validité :	01/01/2024
Date de commande : 23/11/2023		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Date d'établissement du rapport :

Fait à NICE le 22/11/2023

Cabinet : **Conseils Dian**

Nom du responsable

Nom du diagnostiqueur

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	7
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	7
COMMENTAIRES.....	7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – CROQUIS	8

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrément. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 22/11/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

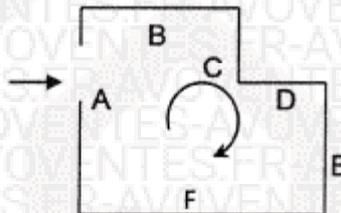
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Cave	1er SS	OUI	
2	Palier (transformer en salle de bain)	3ème	OUI	
3	Wc	3ème	OUI	
4	Chambre n°1	3ème	OUI	
5	Chambre n°2	3ème	OUI	
6	Entrée	3ème	OUI	
7	Séjour/Cuisine	3ème	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Cave	1er SS	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois

Amiante

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

N° dossier : @AVOVENTES.FR

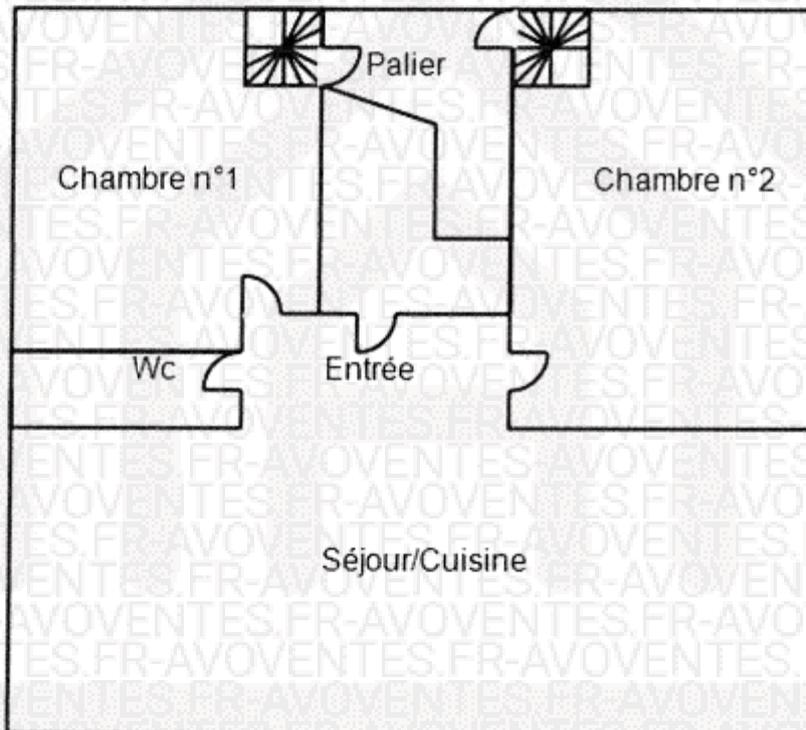
Adresse de l'immeuble : 34 rue Borniol
06400 CANNES

N° planche : Type : Croquis

Origine du plan : Cabinet de diagnostics

Bâtiment – Niveau : Croquis N°1

3ème



PROCEDES REPERAGE USUEL

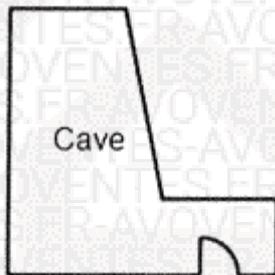
N° dossier : 1582

Adresse de l'immeuble : 34 rue Borniol
06400 CANNES

N° planche : 2/2 | Version : 0 | Type : Croquis

Origine du plan : Cabinet de diagnostics | Bâtiment – Niveau : Croquis N°2

1er SS



Amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation, Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Appartement**

Adresse : **34 rue Borniol 06400 CANNES**

Numéro de Lot : **11**

Référence Cadastre : **NC**

Encombrement constaté : **Néant**

Etage : **3ème**

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Annexes :

Numéro de Lot Cave : **2**

Autres Lot : **Palier (22)**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **SCP NICOLAS E. - DELTEL G**

Adresse : **64 boulevard Carnot Etude d'Huissier de Justice
06400 CANNES**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom

Raison sociale

SARL Conseils Diag

Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**

N° siret : **80934680200014**

N° certificat de qualification : **17201182**

Date d'obtention : **18/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/01/2024**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
1er SS		
Cave	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
3ème		
Palier (transformer en salle de bain)		Absence d'indice.
Wc		Absence d'indice.
Chambre n°1		Absence d'indice.
Chambre n°2		Absence d'indice.
Entrée		Absence d'indice.
Séjour/Cuisine		Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulodiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulodiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **21/05/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Conseils &
Diagnostic
Immobiliers

Référenc **582 T**

Fait à : **NICE** le : **22/11/2023**

Visite effectuée le : **22/11/2023**

Durée de la visite :

Nom du

Opérate

Prénom

Le présent rapport ne peut être reproduit que de

signature.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

Les parties privatives

Occupées

Par des enfants mineurs : Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente

Ou avant la mise en location

Avant travaux

C Adresse du bien

34 rue Borniol
06400 CANNES

D Propriétaire

Nom :
Adresse :

E Commanditaire de la mission

Nom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Qualité :

Adresse : Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard
Carnot
06400 CANNES

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton

Modèle de l'appareil : XLP 300

N° de série : 98277

Nature du radionucléide : Cadmium 109

Date du dernier chargement de la source : 09/06/2018

Activité de la source à cette date : 370 MBq

G Dates et validité du constat

N° Constat :

Date du con :

Date du rapport : 23/11/2023

Date limite de validité : Aucune

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
7	0	0,00 %	7	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence

I Auteur du constat

Signature



Cabinet : Conseils Diag

Nom du responsable

Nom du diagnostiqueur

Organisme d'assuranc

Police : 181.245.406

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

3

ARTICLES L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 ET 10 ET R. 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE

4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	4

PRESENTATION DES RESULTATS

5

CROQUIS

6

RESULTATS DES MESURES

8

COMMENTAIRES

8

LES SITUATIONS DE RISQUE

8

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	9
---	---

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

9

ANNEXES

10

NOTICE D'INFORMATION	10
----------------------------	----

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX**
Numéro de Certification de qualification : **17201182**
Date d'obtention : **01/02/2023**

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Nom du titulaire :

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **NITON**
N° NIST de l'étalon : **SRM 2573**

Concentration : **1 mg/cm²**
Incertitude : **0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	23/11/2023	1
En fin du CREP	16	23/11/2023	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC**
Nom du contact : **NC**

Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de cages d'escalier : **0**
Nombre de bâtiments : **1** Nombre de niveaux : **1**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **34 rue Borniol**
06400 CANNES

Type : **Appartement**

Nombre de Pièces :

N° lot de copropriété : **11**

Référence Cadastrale : **NC**

Annexes :

Numéro de lot cave : **2**

Autre(s) Lot(s) : **Palier (22)**

Bâtiment :

Entrée/cage n° :

Etage : **3ème**

Situation sur palier :

Destination du bâtiment : **Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est Propriétaire
 Locataire
 Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Étage
----	-------	-------

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	Cave	1er SS
2	Palier (transformer en salle de bain)	3ème
3	Wc	3ème
4	Chambre n°1	3ème
5	Chambre n°2	3ème
6	Entrée	3ème
7	Séjour/Cuisine	3ème

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

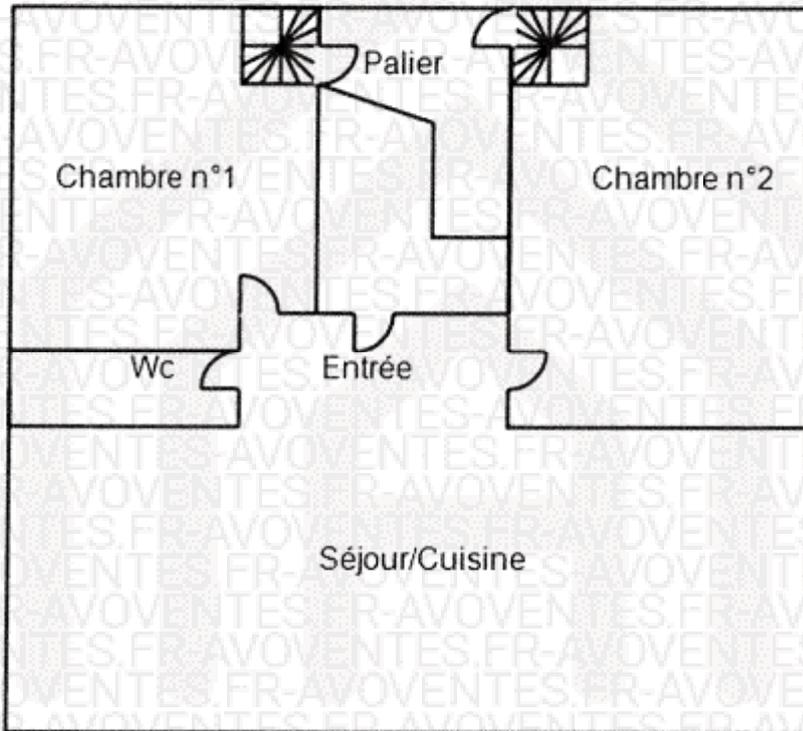
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Croquis N°1

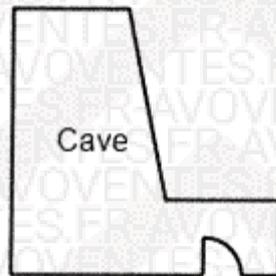
3ème



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Croquis N°2

1er SS



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cave (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Béton		- de 1 m	ND		0,35	0	
3					+ de 1 m	ND		0,69		
14	A	Porte	Bois	Dormant et ouvrant	- de 1 m	ND		0,41	0	
15					+ de 1 m	ND		0,44		
4	B	Mur	Béton		- de 1 m	ND		0,08	0	
5					+ de 1 m	ND		0,63		
6	C	Mur	Béton		- de 1 m	ND		0,09	0	
7					+ de 1 m	ND		0,09		
8	D	Mur	Béton		- de 1 m	ND		0,29	0	
9					+ de 1 m	ND		0,35		
10	Plafond	Plafond	Béton		- de 1 m	ND		0,39	0	
11					+ de 1 m	ND		0,42		
12	Plafond	Plancher	Béton		- de 1 m	ND		0,37	0	
13					+ de 1 m	ND		0,52		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

LEGENDE

Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : ALPES-MARITIMES Commune : CANNES (06400) Adresse : 34 rue Borniol Lieu-dit / immeuble : Réf. Cadastre : NC	Type d'immeuble : Appartement Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Année de l'installation : > à 15 ans Distributeur d'électricité : Enedis Rapport n° La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété : Etage : 3ème N° de Lot : 11	

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **NICOLAS E. - DELTEL G**
Tél. : Email : **gdeltel@wanadoo.fr**
Adresse : **Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)
- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**
Nom :
Prénoms :
Nom et raison sociale de l'entreprise : **Conseils Diag**
Adresse : **45 Boulevard François Grosso**
06000 NICE
N° Siret : **80934680200014**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**
N° de police : **181.245.406** date de validité : **01/01/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**, le 18/12/2022, jusqu'au 17/12/2029
N° de certification : **17201182**

4**RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5**CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité \leq 30 mA.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique,...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 22/11/2023

Date de fin de validité : 21/11/2026

Etat rédigé à NICE Le 22/11/2023

Nom :



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

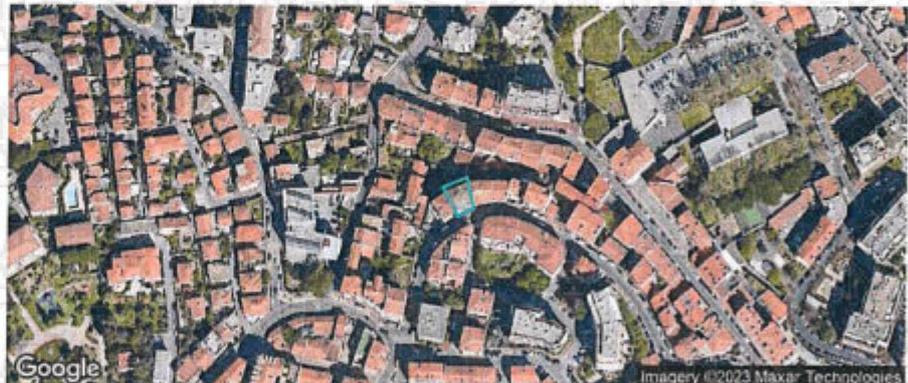
34 RUE BORNIOLE 06400 CANNES

Adresse: 34 Rue Borniol 06400 CANNES
 Coordonnées GPS: 43.555819, 7.012602
 Cadastre:

Commune: CANNES
 Code Insee: 06029

Reference d'édition: 2499724
 Date d'édition: 23/11/2023

Vendeur:
 AVOVENTES.FR
 Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 3

164 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention	
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit	
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3	
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 3	
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)	
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé 29/12/2010
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue vallons cannois	Approuvé 22/12/1998
		Inondation vallons cannois	Approuvé 22/12/1998
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ✓ vallons cannois	Approuvé 22/12/1998
		Inondation Par submersion marine vallons cannois	Approuvé 22/12/1998
		Inondation ✓ Siagne	Approuvé 14/10/2021
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ✓ Siagne	Approuvé 14/10/2021
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue Siagne	Approuvé 05/06/2008
		Inondation Par lave torrentielle (torrent et talweg) Siagne	Approuvé 05/06/2008
		Inondation ✓ Siagne	Approuvé 05/06/2008
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Siagne	Approuvé 05/06/2008
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers	
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques	

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/KZDZN>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° AP n°2023-065/DDTM/PRNT du 30 JUN 2023 Mis à jour le

Adresse de l'immeuble 34 Rue Borniol Code postal ou Insee 06400 Commune CANNES

Références cadastrales :

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

prescrit	anticipé	approuvé	date	Oui	Non	X
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe				
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique				
séisme	volcan	autres				
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : avalanches feux de forêt						
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte						

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)

Si oui, exposition à l'horizon des:

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

prescrit	anticipé	approuvé	date	Oui	Non	X
	mouvements de terrain	autres				
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte						

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé					
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :					

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4	zone 5
très faible	faible	modérée		moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

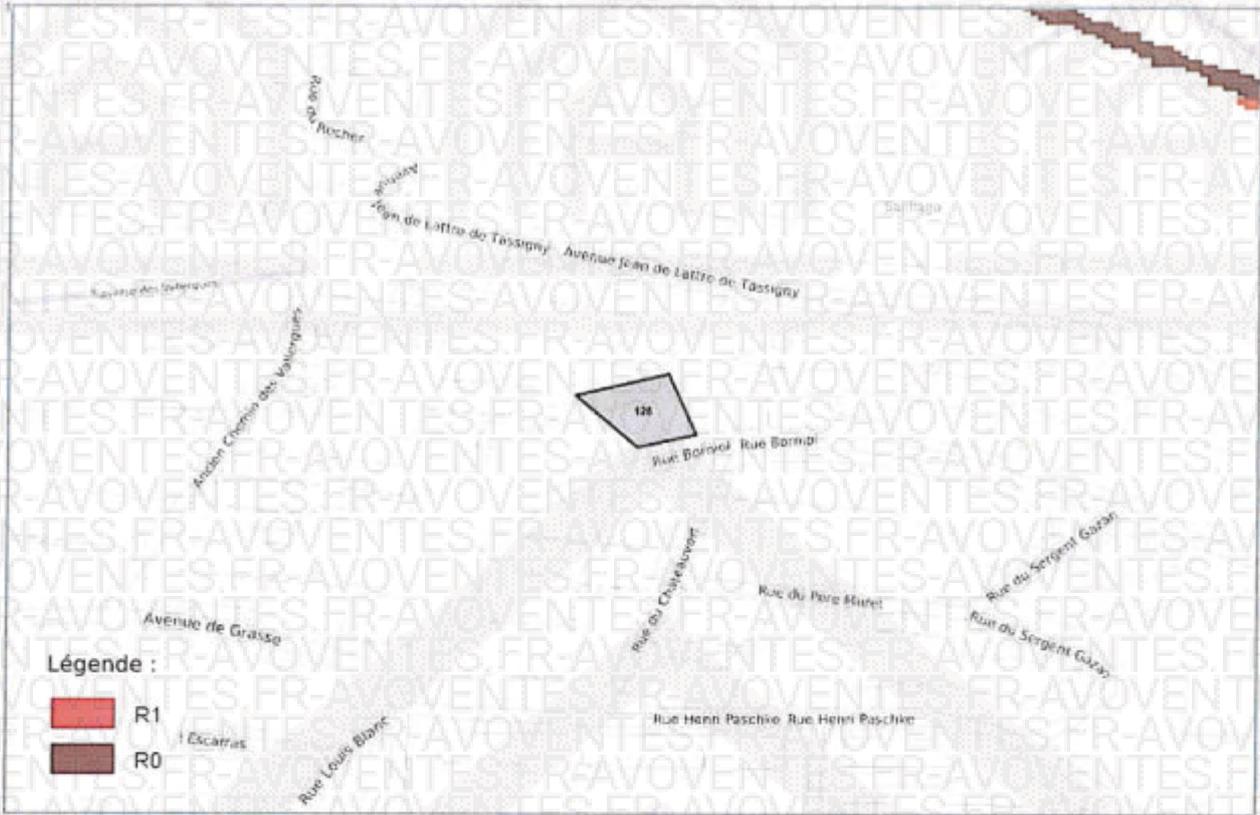
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

date / lieu	acquéreur	Oui	Non
23/11/2023 / CANNES			

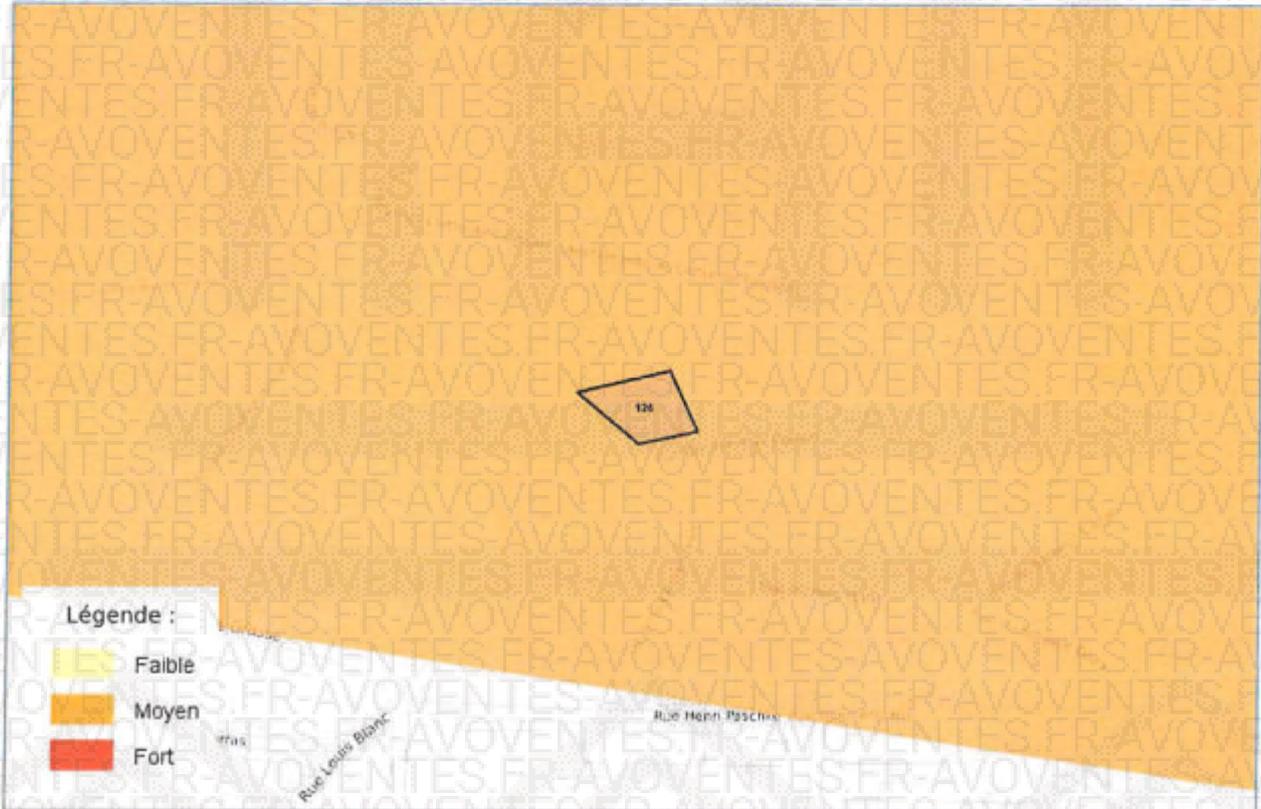
Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018.

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

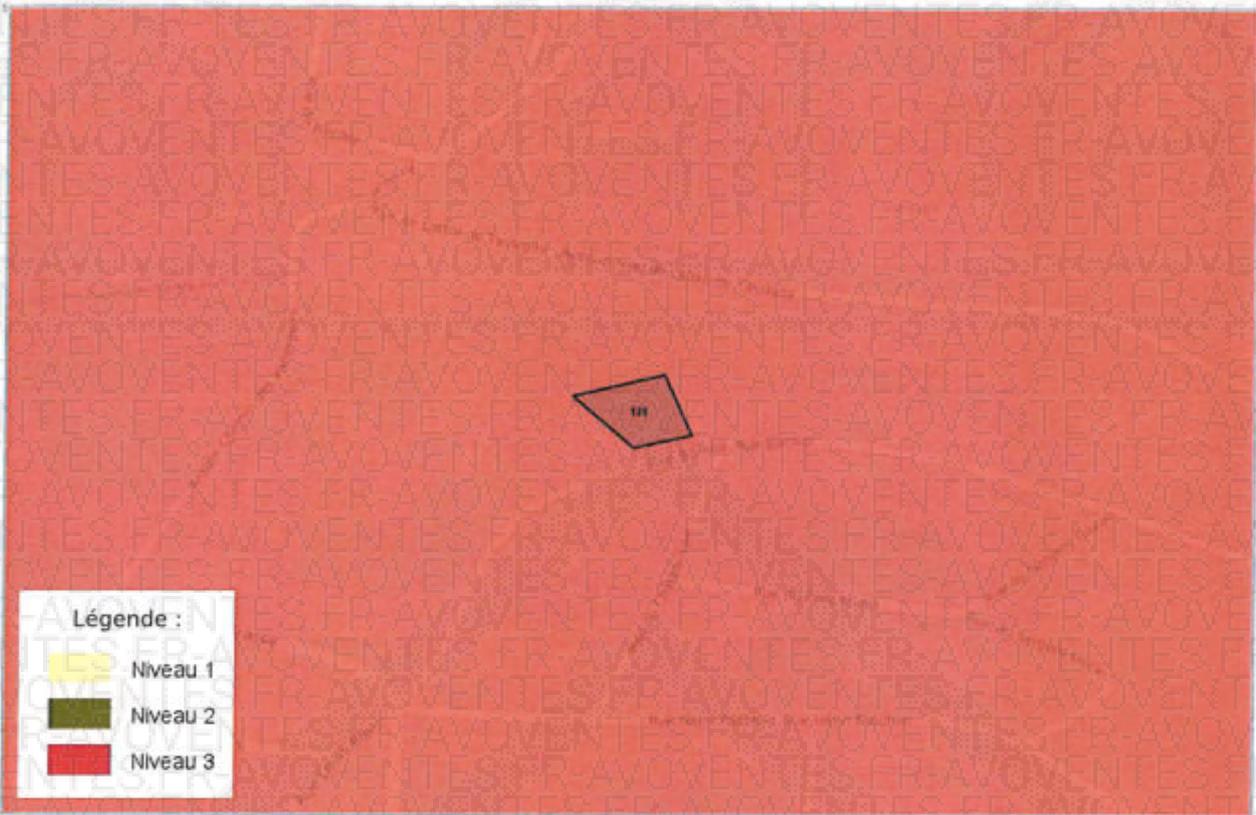
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



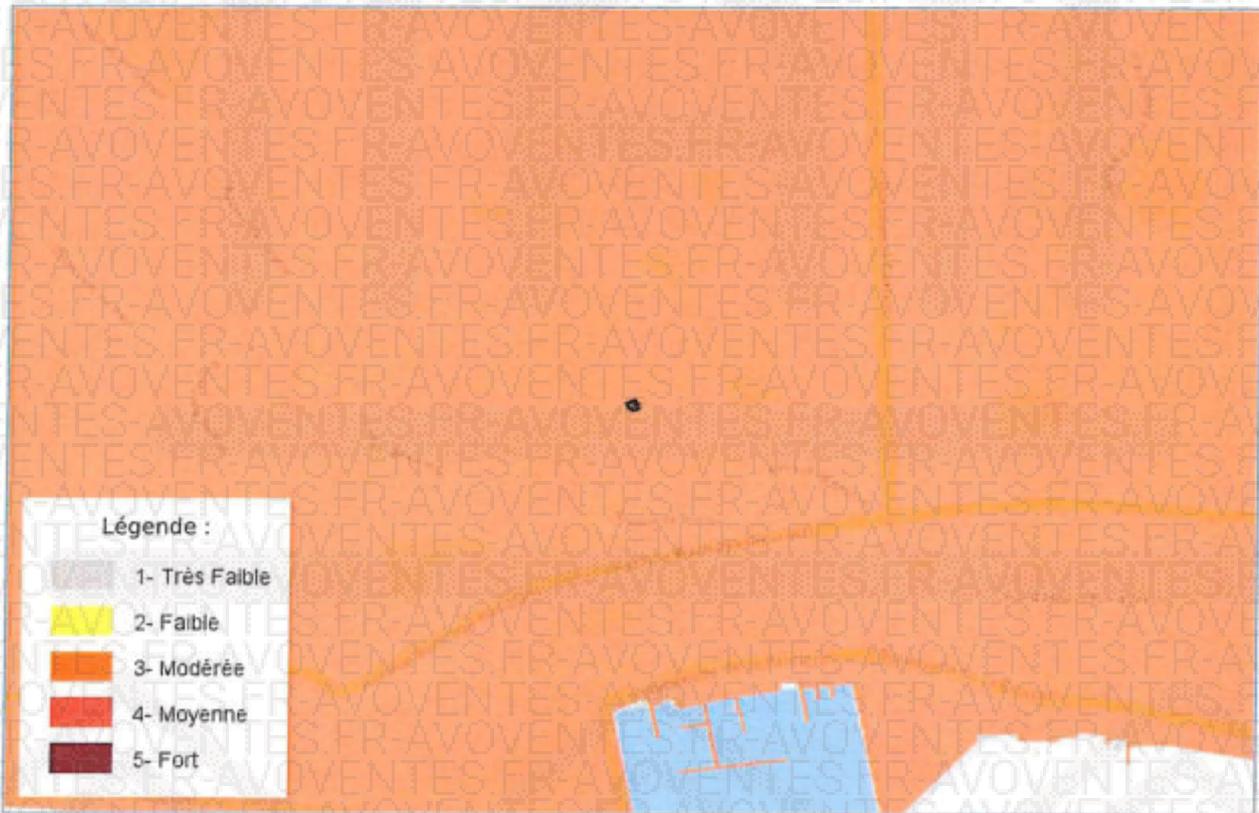
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



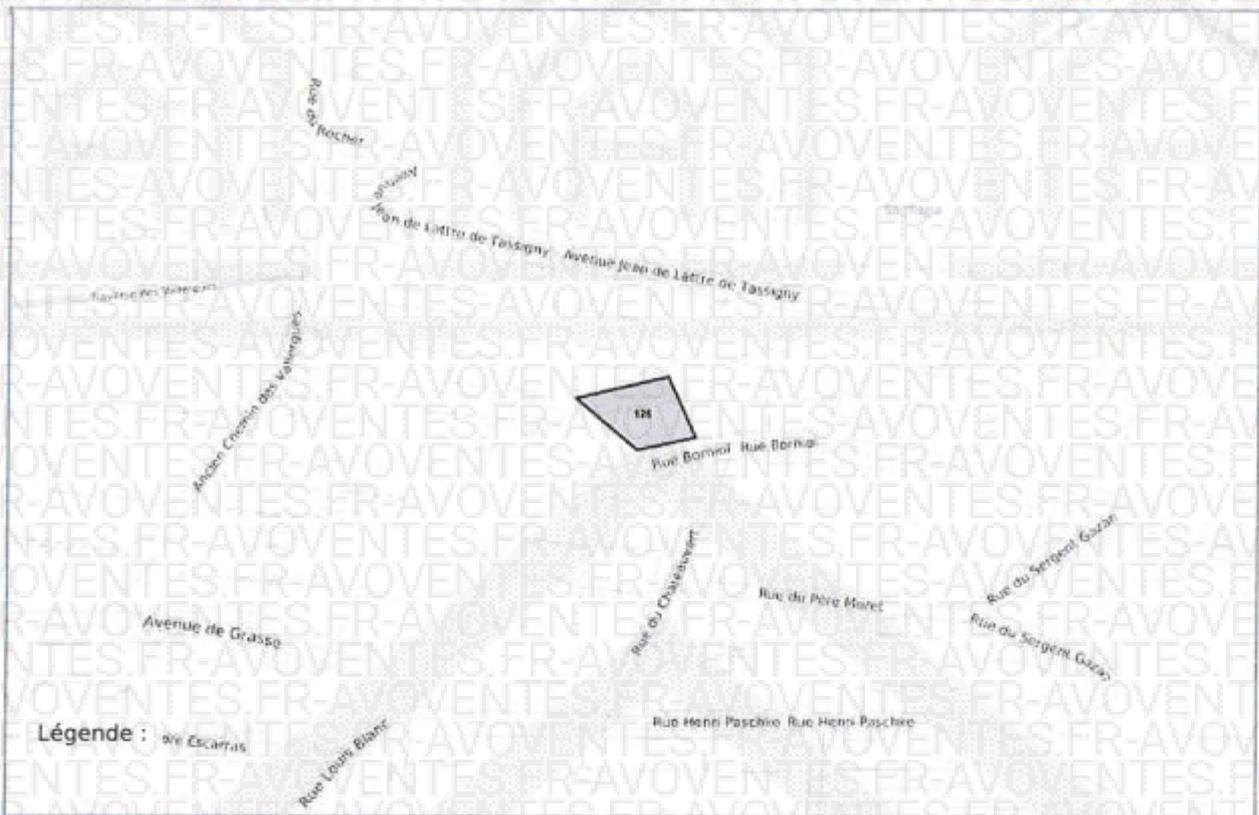
RADON



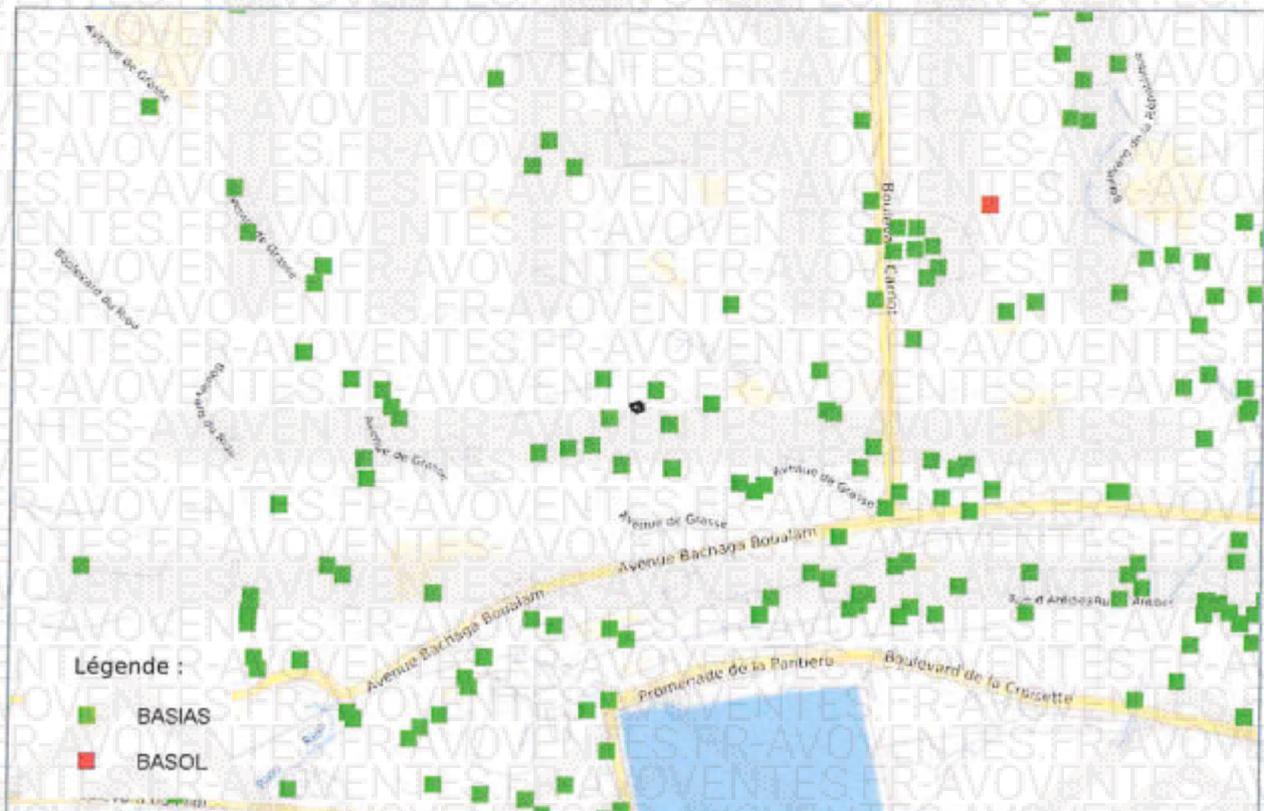
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



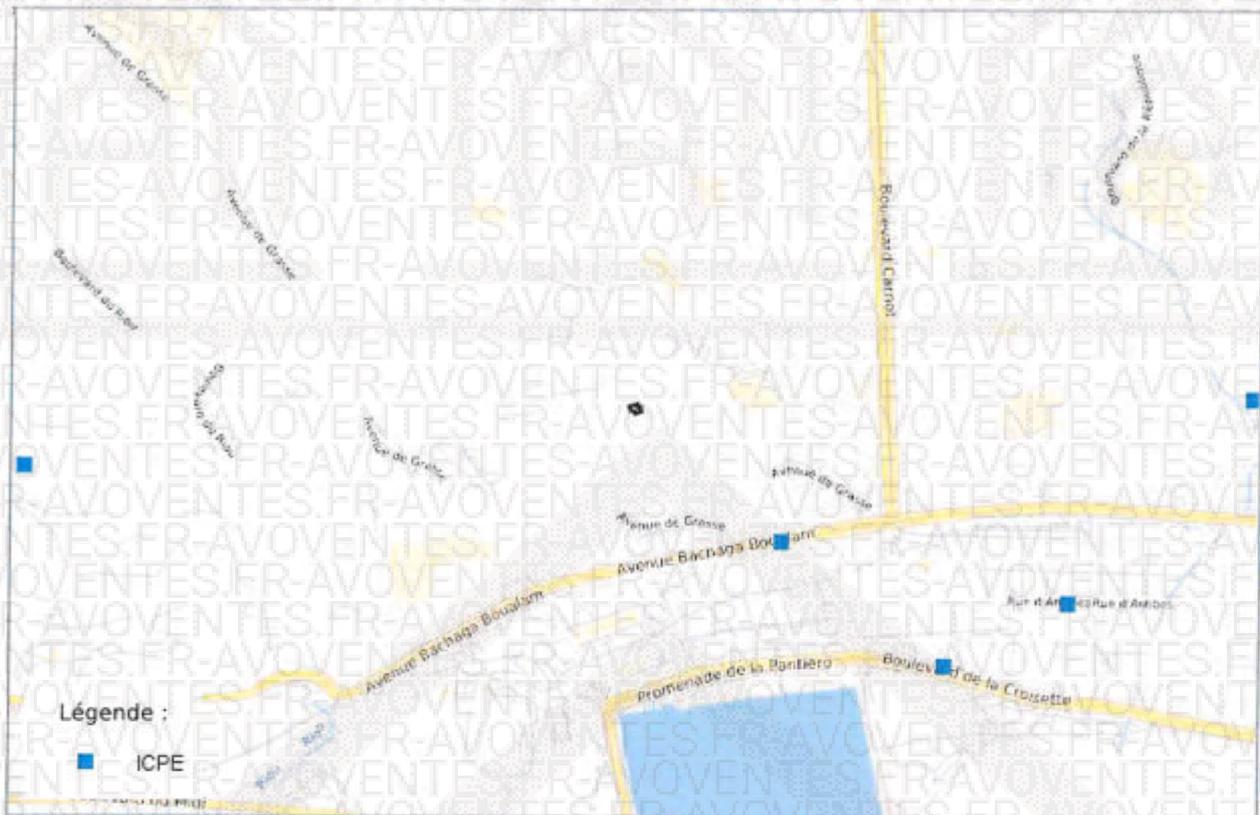
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



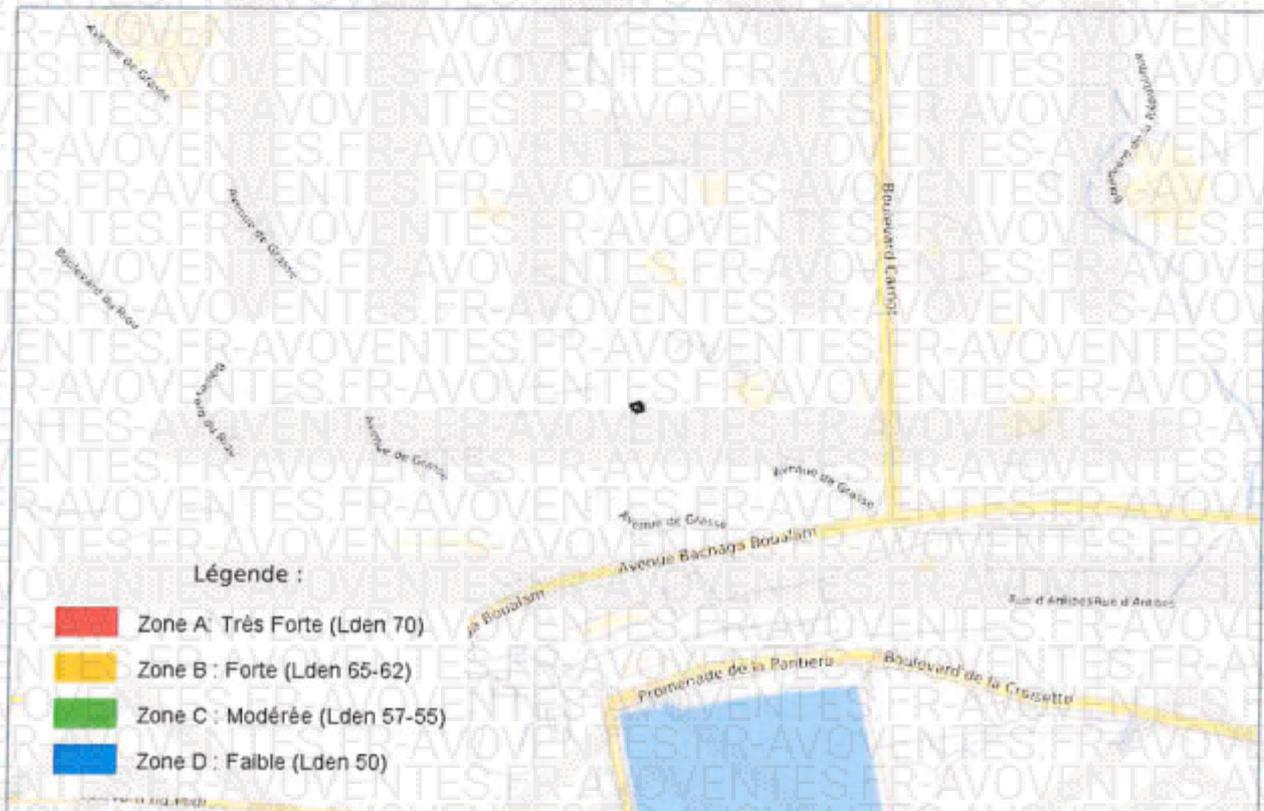
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

33 avenue De Lattre de Tassigny CANNES		32 mètres
SSP3982129	SOCIETE ATELIER MECANIQUE INDUSTRIELLE	
Indéterminé	<i>Laverie blanchisserie</i>	
6 Ancien chemin de Vallergues CANNES		38 mètres
SSP3982299	Société des parfums naturels de Cannes	
En arrêt	<i>Pressing</i>	
17 rue Borniol CANNES		47 mètres
SSP3980263	Société des établissements Hennocque	
En arrêt	<i>Garage Imperator</i>	
33 rue Vallergues des CANNES		64 mètres
SSP3979948	The Auto Star Garage - Compagny Limited	
En arrêt	<i>Fabrication de caoutchouc</i>	
83 avenue Grasse de CANNES		88 mètres
SSP3982690	Société "La Mure"	
En arrêt	<i>Serrurerie, ferronnerie et poste de peinture</i>	
28 avenue De Lattre De Tassigny CANNES		99 mètres
SSP3981712	Société Mobil oil Français	
En arrêt	<i>Atelier de serrurerie et ferronnerie d'art</i>	
10 avenue Grasse de CANNES		103 mètres
SSP3980869	Société des lièges de Provence	
En arrêt	<i>Chromage des métaux et allages</i>	
63 avenue Grasse de CANNES		118 mètres
SSP3980422	Etablissement Gaspard Gojon	
En arrêt	<i>Garage</i>	
20 rue Croix de la CANNES		119 mètres
SSP3982259	S. C. I. LE MALVAN	
En arrêt	<i>Carrosserie automobile</i>	
62 route Grasse de CANNES		156 mètres
SSP3982261	S. A. R. L. GENERAL AUTOMOBILE	
En arrêt	<i>Carrosserie automobile</i>	
3 Traverse Colline de la CANNES		197 mètres
SSP3982739	S. A. R. L. AZUREA	
En arrêt	<i>Dépôt de fuel oil domestique</i>	
None avenue Grasse de CANNES		223 mètres
SSP3981316	S.N.C "Rosset et Pissin"	
En arrêt	<i>Garage national</i>	

37 avenue Grasse de CANNES		225 mètres
SSP3982668	S. A. R. L. SARLAV	
En arrêt	Laverie	
22 avenue Saint Jean CANNES		228 mètres
SSP3980831	Etablissement Gaspard Gojon	
En arrêt	Atelier de chromage des métaux et alliages par les acides	
None rue Petit Juas du CANNES		260 mètres
SSP3981075	Société PELLEGRIN frères	
En arrêt	Garage	
8 avenue Saint Jean CANNES		261 mètres
SSP3980875	SOCIETE ROMANO et RUSSO	
En arrêt	Atelier de dorure, argenture et nickelage par la galvanoplastie	
3 rue Petit Juas CANNES		270 mètres
SSP3981366	Société Shell Française	
En arrêt	Atelier d'argenture	
13 rue Marius CANNES		326 mètres
SSP3982040	S. A. R. L. STATION DES OLIVIERS	
Indéterminé	Serrurerie et chaudronnerie	
3 rue Raphaël CANNES		327 mètres
SSP3980483	S. A. R. L. TOSO FRERES ET Cie	
En arrêt	Desserte de carburant	
4 rue Léopold Bucquet CANNES		334 mètres
SSP3982673	HOTEL LE CARLTON	
En arrêt	Atelier de nettoyage à sec des vêtements	
15 rue Marius Monti CANNES		336 mètres
SSP3982505	S. A. R. L. TENTE STELLA	
En arrêt	Serrurerie	
19 rue Marius Monti CANNES		350 mètres
SSP3982847	S. A. R. L. PRESSIVIT	
En arrêt	Pressing Nettoisee	
17 boulevard Ferrage CANNES		370 mètres
SSP3980056	Restaurant - Huiles et Essence	
En arrêt	Buanderie-blanchisserie	
35 boulevard Carnot CANNES		386 mètres
SSP3982532	ETS JEAN GRANIOU	
En arrêt	Laverie	
None rue Lac du CANNES		388 mètres
SSP3979886	SA Grand garage continental	
En arrêt	Buanderie - Blanchisserie modèle du littoral	

1 boulevard Carnot CANNES		392 mètres
SSP3981779	S. A. R. L. SUPER PRESSING CARNOT	
En arrêt	<i>Atelier de nettoyage à sec des vêtements</i>	
None rue Meynardier CANNES		395 mètres
SSP3979749	Société Froment Castellan	
En arrêt	<i>Etablissement froment Castellan</i>	
8 boulevard Carnot CANNES		396 mètres
SSP3979783	Société Bernard et Palmaro	
En arrêt	<i>Garage</i>	
114 avenue Grasse de CANNES		396 mètres
SSP3981764	Atelier de dégraissage	
Indéterminé	<i>Peinture automobile</i>	
None rue Lac du CANNES		397 mètres
SSP3980887	SOCIETE QUARANTA ET BOTTON	
En arrêt	<i>Buanderie, blanchisserie</i>	
39 Impasse 11 Novembre du CANNES		404 mètres
SSP3983271	S. A. LA MILANAISE	
En arrêt	<i>Garage</i>	
17 rue Meynardier CANNES		408 mètres
SSP3982671	S. A. R. L. PRESSING EXTRA-NET	
En arrêt	<i>Atelier de nettoyage à sec des vêtements</i>	
6 Grande Rue CANNES		419 mètres
SSP3980849	SOCIETE FROMENT- CASELLAN	
En arrêt	<i>Atelier de serrurerie, de fumisterie, tôlerie et forgeage des métaux</i>	
8 Place Vauban CANNES		420 mètres
SSP3981500	Garage Vauban	
En arrêt	<i>Station service</i>	
5 Marché Forville CANNES		421 mètres
SSP3983357	ETS CHIODI	
En arrêt	<i>Atelier de nettoyage sec des vêtements</i>	
None rue Panisse CANNES		427 mètres
SSP3979455	S.A. MAUBERT et Cie	
En arrêt	<i>Glacières de Cannes</i>	
13 rue Docteur Gazagnaire CANNES		429 mètres
SSP3979984	Glacière de Cannes	
En arrêt	<i>Desserte d'essence</i>	
4 rue Emilie Négrin CANNES		430 mètres
SSP3979832	Etablissement d'AMICO, ancien Central Garage	
En arrêt	<i>Garage</i>	

76 rue Meynadier CANNES		440 mètres
SSP3981681	S. A. DES ETS MURE	
En arrêt	Laverie	
None Place Stanislas CANNES		451 mètres
SSP3982922	INSTITUT STANISLAS	
Indéterminé	Dépôt de fuel oil domestique	
4 boulevard Alsace CANNES		456 mètres
SSP3980162	Garage Provençal	
En arrêt	Garage	
9 Place Vauban CANNES		457 mètres
SSP3979753	TAIMA, LEVADOUR et MOUTON	
En arrêt	Desserte de carburant	
59 boulevard Carnot CANNES		459 mètres
SSP3980175	Garage des Eucalyptus	
En arrêt	Milton Garage	
48 boulevard Carnot CANNES		462 mètres
SSP3983238	SOCIETE NOUVELLE CARNOT AUTOMOBILE POUR LE GARAGE CITROEN	
En arrêt	Carrosserie automobile	
8 bis rue Vallergues des CANNES		466 mètres
SSP3979724	DIMANT et CHOTEAU	
En arrêt	Garage	
13 rue Jean de Riouffe CANNES		468 mètres
SSP3983356	S. A. R. L. ALES'PRESS BOTTERO PRESSING	
Indéterminé	Laverie et atelier de nettoyage sec des vêtements	
5 rue Maréchal Galliéni du CANNES		469 mètres
SSP3979901	Compagnie industrielle des pétroles	
En arrêt	Utilisation d'alcool éthylique	
55 rue Maréchal Galliéni du CANNES		470 mètres
SSP3979782	LE BRAS GABRIEL TAPISSIER	
En arrêt	Teinturerie de Lyon	
10 rue Maréchal Joffre CANNES		471 mètres
SSP3980738	S. A. R. L. GARAGE CLEMENCEAU	
En arrêt	Usine de chromage des métaux et des alliages	
167 route Grasse de CANNES		472 mètres
SSP3980539	S. A. COMPAGNIE PROVENCALE DES CARBURANTS	
En arrêt	Desserte de carburant	
14 rue J. Riouffe CANNES		476 mètres
SSP3982127	S. A. R. L. GARAGE FORMULE 1	
En arrêt	Croisette Pressing	

5 rue Pompe de la CANNES		479 mètres
SSP3982064	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "COGEPREC"	
En arrêt	<i>Garage le Floralia</i>	
3 rue Antibes d' CANNES		484 mètres
SSP3980885	SOCIETE QUARANTA ET BOTTON	
En arrêt	<i>Teinturerie et atelier de dégraissage</i>	
7 rue Vallergues des CANNES		485 mètres
SSP3980836	S.A.R.L "Caussures Estérel"	
En arrêt	<i>Atelier moderne d'électrolyse</i>	
71 avenue Maréchal Galliéni CANNES		487 mètres
SSP3980941	S.A CHESIA Atillo et ses Fils	
En arrêt	<i>Atelier pour le travail du bois et pour le forgeage des métaux</i>	
4 rue Pompe de la CANNES		488 mètres
SSP3979631	Société anonyme Industrielle de Chaudronnerie et Compagnie Industrielle des Pétroles	
En arrêt	<i>Garage, forgeage des métaux</i>	
74 avenue Maréchal Galliéni CANNES		495 mètres
SSP3982755	SOCIETE LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE	
En arrêt	<i>Dépôt d'essence</i>	
None rue Phalènes des CANNES		496 mètres
SSP3979828	Les Etablissements Automobiles St Maurice	
En arrêt	<i>Garage</i>	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

6 rue Jardins des CANNES	
SSP3980031	SOCIETE DES PETROLES TONNELINE
Indéterminé	<i>Garage</i>
55 boulevard Pierre Sola CANNES	
SSP3980164	Bâtiments et travaux pulic Allamano
Indéterminé	<i>Garage Ivaldi</i>
None avenue Anglais des CANNES	
SSP3980854	S.A.R.L "Caussures Estérel"
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie</i>
None rue Roubine de la CANNES	
SSP3982938	L'ELECTRO-ENTREPRISE
Indéterminé	<i>Dépôt d'hydrocarbures</i>
68 rue Jean Jaurès CANNES	
SSP3981216	S. A. R. L. LA RESERVE DE BEAULIEU
Indéterminé	<i>Station service</i>
None avenue Michel Jourdan CANNES	
SSP3982452	S. A. R. L. DES BRIQUETERIES CANNOISES
Indéterminé	<i>Dépôt de fuel lourd</i>
None avenue Arlucs des CANNES	
SSP3983164	Société de transport "Colomb"
Indéterminé	<i>Atelier de mécanique</i>
18 Chemin Béal du CANNES	
SSP3982763	SOCIETE LAVORAMA DU PORT
Indéterminé	<i>Carrosserie automobile</i>
None rue Maréchal Pétain du CANNES	
SSP3980910	Etablissement Gaspard Gojon
Indéterminé	<i>Fabrique d'acétylène-serrurerie</i>
8 rue Jardins des CANNES	
SSP3979591	S.A. AUTO-RIVIERA
Indéterminé	<i>Serrurerie mécanique</i>
None rue Mimosas des CANNES	
SSP3980464	Société en Nom Collectif VIDAL et HIRT
Indéterminé	<i>Garage</i>
None avenue Lérins de CANNES	
SSP3980749	S. A. HENRI MURAOUR ET Cie
Indéterminé	<i>Savonnerie de la Croisette</i>

None rue Boussicant CANNES	
SSP3980468	Société coopérative des autos-Taxis
Indéterminé	<i>Garage</i>
None route Fréjus de CANNES	
SSP3980936	Société Charabot et Compagnie
Indéterminé	<i>Extraction des parfums par les hydrocarbures</i>
None rue Tour Maubourg de la CANNES	
SSP3982008	SOCIETE DES PETROLES SHELL BERRE
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None avenue Raymond Picaud, =RN 7 CANNES	
SSP3982390	SOCIETE DYNAMIC
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None rue François Einesy CANNES	
SSP3982923	SOCIETE CANNOSTA
Indéterminé	<i>Dépôt de liquides inflammables</i>
None Place Franklin Roosevelt CANNES	
SSP3983354	S. A. BALNEAIRE
Indéterminé	<i>Laverie</i>
None Chemin Roubine de la CANNES	
SSP3980531	Restaurant
Indéterminé	<i>Dépôt de liquide inflammable</i>
22 avenue Saint Cassien CANNES	
SSP3979998	Société Guérard et Compagnie
Indéterminé	<i>Desserte d'essence</i>
None rue Marchés des - rue de Forville CANNES	
SSP3980714	Société en nom collectif "Durgherian et Mari"
Indéterminé	<i>Usine pour la fabrication de glace artificielle au moyen d'acide sulfureux</i>
None avenue Arluçs des CANNES	
SSP3981420	Bar du Lac
Indéterminé	<i>Dépôt de mazout</i>
None avenue Croisette de la CANNES	
SSP3982519	HOTEL LE CARLTON
Indéterminé	<i>Dépôt de mazout</i>
None rue Commandant Vidal du CANNES	
SSP3980470	SOCIETE EN NOM COLLECTIF FURSTOSS - LAGNIER
Indéterminé	<i>Garage</i>
30 rue Châteaudun de CANNES	
SSP3980155	SNC CECCHINI et BERTOLA
Indéterminé	<i>Garage</i>

2 avenue Provence de - boulevard d'Italie CANNES

SSP3980206 NORD RIVIERA TRANSPORTS

Indéterminé *Garage-serrurerie*

None rue Jean Méro CANNES

SSP3980349 SOCIETE DES GRANDS HOTELS DE LA RIVIERA

Indéterminé *Serrurerie*

None boulevard Moulin CANNES

SSP3980519 Hôtel du col Saint Martin

Indéterminé *Garage*

213 rue Saint Cassien CANNES

SSP3980428 Compagnie Industrielle des Pétroles

Indéterminé *Desserte d'essence*

None rue Pons de CANNES

SSP3980561 Société

Indéterminé *Dépôt de liquide inflammable*

None rue Commandant Vidal du CANNES

SSP3980701 Société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen

Indéterminé *Garage*

None rue Pont Romain du CANNES

SSP3980916 Société des lièges de Provence

Indéterminé *Garage et desserte de carburant*

None avenue Arluys des CANNES

SSP3981471 Société "OHIO garage"

Indéterminé *Fabrique d'objets en matières plastiques par procédés mécaniques ou moulage à chaud*

None avenue Grasse de CANNES

SSP3980003 Société PANHARD et LEVASSOR

Indéterminé *Serrurerie*

None rue Bobillot CANNES

SSP3980127 Communauté des Patrons Pêcheurs

Indéterminé *Desserte de carburant*

None Route nationale 97 CANNES

SSP3980405 Société Française des Combustibles liquides

Indéterminé *Desserte d'essence*

13 rue Dunes des CANNES

SSP3979713 Société des Automobiles Berliet

Indéterminé *Garage*

None rue Colmar CANNES

SSP3980504 S.A.R.L Gustinelli et Trésio

Indéterminé *Garage-desserte de carburant*

None rue Georges Clémenceau CANNES	
SSP3980917	S.A.R.L Gustinelli et Trésio
Indéterminé	<i>Garage et desserte de carburant</i>
None Impasse Chaumière de la CANNES	
SSP3980913	CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE CANNOISE
Indéterminé	<i>Nickelage</i>
None Chemin Isola Bella d' CANNES	
SSP3980855	CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE CANNOISE
Indéterminé	<i>Atelier de chaudronnerie, de forgeage des métaux et fabrique d'acétylène gazeux</i>
None Chemin Tignes des CANNES	
SSP3979957	Société Anonyme La Mure
Indéterminé	<i>Garage</i>
104 boulevard Carnot CANNES	
SSP3982061	S. A. R. L. GENERAL AUTOMOBILE
Indéterminé	<i>Automobiles de luxe</i>
None rue Plage de la CANNES	
SSP3980811	Société des Hôtels Réunis
Indéterminé	<i>Blanchisserie et teinturerie de l'hôtel Carlton</i>
17 rue Chateaudun CANNES	
SSP3980820	Société des Hôtels Réunis
Indéterminé	<i>Buanderie</i>
None rue Pont Romain du CANNES	
SSP3980513	Société de l'économique
Indéterminé	<i>Garage</i>
25 Place Nancy CANNES	
SSP3982566	S. A. R. L. IMPRIMERIE JULES FERRY
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>
None boulevard Mont Fleury du CANNES	
SSP3983360	PRESS SYSTEM
Indéterminé	<i>Atelier de nettoyage sec des vêtements</i>
None Chemin Vallauris de CANNES	
SSP3980835	PÔMPES FUNEBRES ROBLOT
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie</i>
None boulevard Roubine La CANNES	
SSP3980942	Société de valorisation des résidus organiques
Indéterminé	<i>Usine Beccarie</i>
None boulevard Alexandre III CANNES	
SSP3982434	S. A. DU GRAND GARAGE GIAUME
Indéterminé	<i>Nord-Sud Garage</i>

None rue Sainte Sophie CANNES	
SSP3980177	Société MONSIA's Garage
Indéterminé	<i>Garage-desserte de carburant</i>
None Impasse Richemont - chemin de Provence CANNES	
SSP3980484	ETABLISSEMENTS E. PARIS
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None avenue Lamartine CANNES	
SSP3982849	S. A. R. L. KLINN'SEC
Indéterminé	<i>Pressing</i>
None avenue Saint Louis CANNES	
SSP3982128	SOCIETE D'ETUDES DE REALISATIONS NOUVELLES
Indéterminé	<i>Atelier de nettoyage à sec</i>
None boulevard Paul Doumer CANNES	
SSP3982389	S. A. FINA France
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None boulevard Jean Hibert CANNES	
SSP3983195	S. A. COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None Route nationale 7 CANNES	
SSP3980366	Café - restaurant de l'aviation
Indéterminé	<i>Desserte d'essence</i>
None boulevard Alexandre III CANNES	
SSP3980677	SARL "Garage de la Poste"
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None rue Laugier CANNES	
SSP3980947	Société les chantiers navals de l'estérel
Indéterminé	<i>Atelier où l'on travail le bois</i>
None avenue Madrid de CANNES	
SSP3979810	Agence PEUGEOT MUFRAGGI et SAMARTINI
Indéterminé	<i>Garage Madrid</i>
None avenue Sablons des CANNES	
SSP3980382	SPORTING-CLUB DE CANNES
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None boulevard Jean Hibert CANNES	
SSP3981240	Blanchisserie COUTY
Indéterminé	<i>Station Service</i>
None Place Stanislas CANNES	
SSP3981391	Ets Charles CIRASCHI
Indéterminé	<i>Dépôt d'hydrocarbures</i>

None rue Pont Romain du CANNES	
SSP3979655	Agence générale des cycles et motocyclette
Indéterminé	<i>Garage Frédéric Baret</i>
None rue Jean Jaurès CANNES	
SSP3982803	ESSO STANDARD
Indéterminé	<i>Parking de la Gare</i>
None Route nationale 559 CANNES	
SSP3980945	Société en nom collectif CAMILLI, ALBERT et LALOUE
Indéterminé	<i>Desserte d'essence</i>
None avenue Saint Louis CANNES	
SSP3981199	Société La Fourcade
Indéterminé	<i>Carrosserie</i>
None rue Châtaignier du CANNES	
SSP3982346	ETABLISSEMENTS ORTELLI F. ORTELLI ET Cie
Indéterminé	<i>Atelier de peinture automobile</i>
None avenue Madrid de CANNES	
SSP3980520	S. A. R. L. du GRAND GARAGE ALPIN
Indéterminé	<i>Garage-dépôt de liquide inflammable</i>
None avenue Docteur Picaud du CANNES	
SSP3982615	SOCIETE DES PETROLES SHELL BERRE
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None route Bord de Mer du CANNES	
SSP3982876	SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE
Indéterminé	<i>Etablissement Sud-Aviation</i>
None rue Merle CANNES	
SSP3980699	S. A. FRANCAISE DES AUTOMOBILES F. I. A. T.
Indéterminé	<i>Garage</i>
None rue Metz de CANNES	
SSP3980926	Société du Garage Cyrnos-Arson
Indéterminé	<i>Garage</i>
None rue Turckelm de CANNES	
SSP3981284	Société de Miroiterie de la Côte d'Azur
Indéterminé	<i>Atelier d'argenterie</i>
7 Place Iles des CANNES	
SSP3982007	S. A. R. L. AUTO-SPORTS
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
59 boulevard Italie CANNES	
SSP3980543	Société SOLEILLAND et AUBANIER
Indéterminé	<i>Garage de Prada</i>

None avenue Selvosa CANNES	
SSP3981063	SOCIETE DU GARAGE SELVOSA
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None avenue Anglais des CANNES	
SSP3980209	Comptoir Régional des Essences
Indéterminé	<i>Lyon Garage</i>
None Route nationale 7 CANNES	
SSP3980399	S.A. Esso Standard
Indéterminé	<i>Desserte d'essence</i>
None avenue Anglais des CANNES	
SSP3980497	S.A. Esso Standard
Indéterminé	<i>Garage-desserte de carburant</i>
None boulevard Italie d' CANNES	
SSP3980880	S.A. les Acieries du Nord
Indéterminé	<i>Garage</i>
None avenue Antibes d' CANNES	
SSP3983066	SOCIETE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET PLASTIQUES
Indéterminé	<i>Blanchisserie et pressing</i>
23 boulevard Vallombrosa de CANNES	
SSP3979683	SA Grand garage continental
En arrêt	<i>Garage continental</i>
None route Bord de Mer du CANNES	
SSP3979985	Ets LAMBERT-OPTEX
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
67 boulevard Italie d' CANNES	
SSP3979915	Société Cannoise de Matériaux, Société à Responsabilité Limitée
Indéterminé	<i>Atelier pour le travail du caoutchouc et pour l'application des enduits de caoutchouc</i>
None Chemin Isola Bella CANNES	
SSP3980281	Société des établissements Hennocque
En arrêt	<i>Teinturerie</i>
None Promenade Croisette de la CANNES	
SSP3982614	SOCIETE ELF DISTRIBUTION
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None boulevard Midi du CANNES	
SSP3980005	Société Guérard et Compagnie
Indéterminé	<i>Dépôt d'hydrocarbure</i>
None boulevard Italie d' CANNES	
SSP3980311	LES AUTOBUS ANTIBOIS
Indéterminé	<i>Buanderie-Blanchisserie</i>

None rue Boussicant CANNES	
SSP3979859	Société Anonyme de l'Acétylène Dissous du Sud-Est
Indéterminé	<i>Garage et desserte de carburant</i>
None rue Maréchal Galliéni du CANNES	
SSP3979911	Société SARAUD et Compagnie
Indéterminé	<i>Ateliers de carrosserie, de charronnage et poste de soudure autogène</i>
None rue Turkheim de CANNES	
SSP3979556	S. A. Manufacture d'Aluminium et métaux ouvrés du Sud-Est
Indéterminé	<i>Atelier pour la frappe, le découpage et l'emboutissage des alliages et décrochage des métaux</i>
None Chemin Tignes des CANNES	
SSP3980508	Société Marseillaise des essences
Indéterminé	<i>Garage-desserte de carburant</i>
None Impasse Ordan ou Jourdan CANNES	
SSP3981083	S. A. R. L. LA STATION GAMBETTA
Indéterminé	<i>Serrurerie-feronnerie</i>
None lieu dit Roubine de la - quartier La Bocca - RN97 CANNES	
SSP3980911	Syndicat Agricole des Producteurs de Fleurs pour la Parfumerie de l'Arrondissement de Grasse
Indéterminé	<i>Dépôt d'immondices</i>
None Chemin Isola Bella d' CANNES	
SSP3980298	Société SOLEILLAND et AUBANIER
Indéterminé	<i>Chaudronnerie et atelier de forgeage</i>
None Chemin Roubine de la CANNES	
SSP3980809	S.A. les Acieries du Nord
Indéterminé	<i>Atelier d'entretien du matériel roulant</i>
None rue Provence de CANNES	
SSP3979751	Société G.HILT et Compagnie
Indéterminé	<i>Desserte de carburant</i>
None route Grasse de CANNES	
SSP3980035	Société des Automobiles Berliet
Indéterminé	<i>Desserte d'essence</i>
1 Place Pin du CANNES	
SSP3981222	Société des Pétroles SHELL BERRE
Indéterminé	<i>Fabrique d'eau de javel</i>
None avenue Saint Cassien CANNES	
SSP3980899	S. A. R. L. ETABLISSEMENTS ARTHUR POULZALGUE ET Cie
Indéterminé	<i>Fabrique d'ensembles pneumatiques spéciaux pour avions</i>
None avenue Lérins de CANNES	
SSP3979564	Société A.R.L. "Nouvelle Blanchisserie des Alpes Maritimes"
Indéterminé	<i>Savonnerie de la Croisette</i>

None rue Pins des CANNES

SSP3980839

S. A. R. L. LES EMAILLERS DU SUD-EST

Indéterminé

Atelier pour l'application d'émail sur les métaux et le découpage des métaux par les acides

None boulevard Italie d' CANNES

SSP3980889

Garage Hispania

Indéterminé

Buanderie, blanchisserie

None Chemin Roubine de la CANNES

SSP3980932

S. A. HENRI MURAOUR ET Cie

Indéterminé

Dépôt de boue d'immondices - Usine pour le retraitement des ordures ménagères

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

31 Boulevard Ferrage 06150 CANNES

321 mètres

MAIRIE ANNEXE DE LA FERRAGE

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006405006>



Préfecture : Alpes-Maritimes

Commune : CANNES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

34 Rue Borniol
06400 CANNES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Mouvement de Terrain	03/10/2015	04/10/2015	20/12/2016	27/01/2017	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/09/1991	30/09/1991	21/09/1992	15/10/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2005	31/03/2005	10/12/2009	13/12/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	16/01/2023	17/01/2023	18/06/2023	06/07/2023	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	13/03/2009	18/03/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	31/03/2022	29/09/2022	20/07/2023	07/09/2023	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	20/12/2019	21/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/2004	05/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/09/1998	05/09/1998	23/02/1999	10/03/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	14/12/2008	15/12/2008	18/05/2009	21/05/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2005	09/09/2005	16/12/2005	30/12/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	05/12/1992	05/12/1992	19/03/1993	28/03/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/1994	27/06/1994	15/11/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	26/06/1994	27/06/1994	15/11/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	02/12/2019	12/12/2019	19/12/2019	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	05/12/1989	13/12/1989	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	23/11/2019	24/11/2019	13/01/2020	29/01/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/1987	05/10/1987	22/06/1988	30/06/1988	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/2000	25/12/2000	29/08/2001	26/09/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	01/12/2019	02/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	05/10/1993	10/10/1993	12/01/1995	31/01/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	01/01/2010	01/01/2010	10/05/2010	13/05/2010	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	25/02/1989	26/02/1989	08/01/1990	07/02/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	11/01/1996	12/01/1996	03/04/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	06/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/2009	18/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	08/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon



Exemple de la carte des zones à potentiel radon des sols pour la France métropolitaine

Le potentiel radon des sols de **CANNES (06400)** est **significatif (zone 3)**

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m^3) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à $100 Bq/m^3$. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les **résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³**, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les **résultats dépassent légèrement le niveau de référence**, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les **résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³)**, il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et solidaire : www.georisques.gouv.fr
Ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon
Centre scientifique et technique du bâtiment (solutions techniques) : extranet.cstb.fr/sites/radon/

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° MAKSIMOVIC 11582

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Appartement	Lot N° : 11
Etage: 3ème	Cave : 2
Adresse : 34 rue Borniol 06400 CANNES	Autres lots : Palier (22)
Propriétaire :	

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

MESURAGE

Total Surface Habitable : 64,490 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Absence de revêtements contenant du plomb.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

Consommations énergétiques

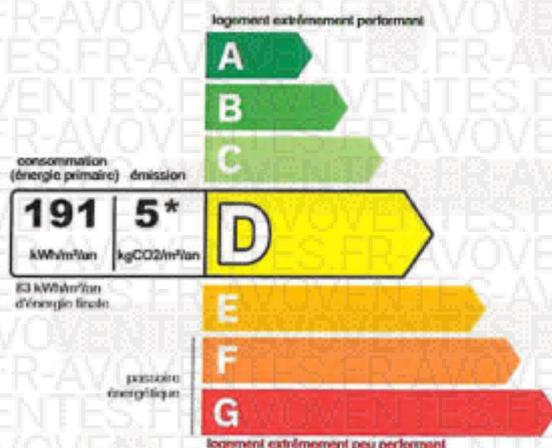
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : **191 kWh_{ep}/m².an**

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **5 kg_{eq}CO₂/m².an**



peu d'émissions de CO₂

A — **5** kgCO₂/m².an



émissions de CO₂
très importantes

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent Procès-Verbal de
Constat pour servir et valoir ce que de droit.

